REPUBLIQUE FRANCAISE
ARRONDISSEMENT DE CAHORS
COMMUNE DE CONCOTS (Lot)

Délibération n°2026-25

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 Septembre 2026

L'an deux mil vingt-six le 07 septembre 2026 à 20h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Concots, se sont réunis à la mairie en séance publique, sur la convocation du 2 septembre 2026.

Etaient Présent(e)s : BOUMBALY Maxim, BOUYSSY Isabelle, BRETON Francine, CARDONNEL Geneviève, DEHAINAULT Jean Louis, DORFNER Vincent, FOURES Nathalie, MARLAS Yves, PARRE Véronique, PRAT Jules.

Absent(e)(s) : AILLET Clément

M Jules PRAT est désigné secrétaire de séance.

Objet : Autorisation de signature des conventions de partenariat entre : la bibliothèque départementale et la bibliothèque communale, la bibliothèque communale et l'école communale.

Vu l'article L.5211-4-1 du code général des collectivités territoriales ;

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil des projets des conventions

A la suite de cet exposé, Monsieur le Maire, demande au conseil municipal de délibérer.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions telle qu'annexées à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire

Jules PRAT

Le Maire

Yves MARLAS

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : http://www.telerecours.fr